



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent; je suis en *Vedette*: tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du dimanche 25 novembre 1792.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Constantinople, ce 30 septembre. La Porte fait des armemens considérables par terre & par mer. On fait monter à 150 le nombre des bâtimens propres au débarquement, qui ont déjà été faits à Cherson.

De Londres, ce 15 novembre. Toute la ville est en grande rumeur; déjà le peuple a pour suivi le roi à *Covent-Garden* il y a 8 jours; il vient de promener par la ville, en laine couronné, auquel on a fini par couper la tête. Le gouvernement a voulu faire usage de la loi martiale, cela a mis le peuple en fureur, il est en pleine insurrection. (Cette nouvelle demande confirmation, mais paroît vraisemblable.) On armé à force dans tous nos ports. Pitt veut se mêler de la querellé des rois.

De Vienne, ce 3 novembre. Le roi de Prusse vient de faire déclarer à notre cour, qu'il désiroit terminer la guerre avec la France; & les bases de la conciliation seroient, 1°. de reconnoître la République; 2°. d'abandonner les émigrés; 3°. de

sauver le roi & sa famille. Dans le cas ou la conciliation ne seroit pas acceptée, on continuera la guerre; mais au lieu d'être réunies, les deux cours agiront séparément, & leurs troupes seront divisées.

De Stockholm, ce 30 octobre. La santé du jeune roi est chancelante: on craint, ou de ne pas le conserver long-temps, ou de le conserver dans un état de corps & d'esprit très-allarmant pour le royaume. La foiblesse au cerveau semble être devenue en Europe, la maladie épidémique des têtes couronnées.

Il arrive, dans cette capitale, un grand nombre de Français qui se proposent d'y établir des manufactures de soyerie.

L'assesseur Aken a fait, le 27 de ce mois, une nouvelle expérience de son procédé pour éteindre, en quelques minutes, le feu par-tout où il éclatera. On a mis, dans le port même, un bâtiment en flammes; & en moins de trois minutes, M. Aken est parvenu à les éteindre.

La cour de Londres veut, dit-on, acheter ce

secret; elle a déjà fait faire des offres considérables à M. Aken, auquel le duc régent a donné l'ordre de Wafa, & un privilège important. (1)

De Liège, ce 20 novembre. Le duc de Bourbon vient de passer dans nos cantons avec un corps de deux mille hommes; les émigrés réunis peuvent être au nombre de dix à douze mille hommes. Nous savons que l'armée française se dirige vers nos côtés, nous l'attendons avec grande impatience. Les émigrés gagnent le pays de Juliers & de Clèves.

De Bruxelles, ce 20 novembre. D'après la convocation faite au son de tambour & par billets affichés aux coins de toutes les rues, nos habitans ont nommés des représentans provisoires, qui ont été élus solennellement dans les églises de Saint-Michel & Sainte-Gudule, le 18 de ce mois. On attend qu'ils vont se constituer états libres, & s'affranchir de la domination autrichienne. Déjà plusieurs demandent à faire partie de l'empire français, & à députer à la convention nationale, pour la remercier de leur avoir procuré la liberté, & lui demander à être incorporés à la République française.

F R A N C E.

De Lille, ce 19 novembre. Le décret de la convention nationale, qui déclare que la ville de Lille a bien mérité de la patrie, vient d'être proclamé avec toute la solennité possible.

L'on a choisi pour le théâtre de cette fête triomphale les trois endroits de la ville le plus maltraités.

Sur la place d'armes une grande pyramide y a été élevée; elle représentoit en transparent les principales époques du bombardement.

Sur les ruines de Saint-Sauveur, l'on avoit placé une colonne trajane surmontée d'une pique, portant le bonnet de la liberté.

Sur les monceaux de cendre des trois rues con-

(1) On connoît ce secret en France; un physicien, nommé Leroux, l'a trouvé, mais on le néglige.

sumées, on y avoit construit une estrade pour y faire la proclamation. C'est en ce lieu même que le maire prononça un discours brûlant de patriotisme, & qui fut suivi du spectacle le plus imposant que l'industrie des hommes puisse produire: par le moyen des combustibles placés à propos, l'incendie des trois rues se retraça aux yeux mêmes des habitans dont l'asyle étoit consumé, ils étoient les premiers à applaudir à ce tableau effrayant. *Voilà l'ame des Lillois; ils serviront de modèle à toute la République.*

Le même jour, dans la matinée, l'on avoit lu la motion du citoyen David, sur la demande qu'il fait d'un monument en marbre en l'honneur de cette ville, les citoyens de Lille en ont été pénétrés de reconnaissance; ce n'est pas son premier bienfait pour cette ville.

Paris. — Conseil-général de la commune, du 23 novembre.

Au commencement de la séance il a été fait lecture d'une note des commissaires de service au Temple, qui annoncent que Louis XVI demandoit pour son usage & pour son fils, différens livres, tels que *Appendix de diis & Heroibus*; l'Abrégé de l'histoire poétique du père Jouvenci; *Aurelius victor 6.*; *Cæsaris commentaria*; *Cornelius nepos*; *Dictionarium universale*; *Eutropius*; les fables de la Fontaine; *Floras*; la Grammaire latine à l'usage des collèges; Grammaire française; Principes de la langue française, par Vailii; poétique pour l'intelligence des poètes; *Horatius*; *Justinus cum interpretationibus*; Maximes tirées de l'écriture sainte; les Métamorphoses d'Ovide; Phèdre; *Quintus Curtius*; Remarques sur la langue française, par l'abbé d'Olivet; Rudiment; Nouvelle Méthode à l'usage des collèges; *Sallustius*; *Suetonius*; *Tacitus*; les Aventures de Télémaque; *Terentius*; Traité des études par Rollin; Vies des Saints; *Felleyus Paterculius*; *Virgilius*; le même, traduit en français, par M. Burette; total 33 ouvrages, tant

latins que français ; total de leur prix , 104 liv. 12 sols. La demande est signée Cleri , de service à la tour.

Cette demande de Louis XVI a fait naître les débats les plus vifs : « Je ne vois pas , a dit un membre , les raisons qui pourroient engager le conseil-général à se refuser à la demande de Louis Capet. Il cherche à charmer son ennui ; il est de notre honneur de ne montrer à son égard aucune animosité , comme il est de celui d'une grande nation de respecter le malheur. J'appuie la petition du ci-devant. » Plusieurs autres membres s'y sont fortement opposés. Le premier se fondeoit sur ce que le prisonnier avoit à peine 15 jours d'existence assurés , & que les livres qu'il demandoit suffisoient pour s'occuper pendant la vie la plus longue. . . . On pourroit nous dire , a ajouté M. Martin , que les livres qu'on vous demande , doivent être à l'usage du jeune Louis. Mais je n'en vois aucun dans la nomenclature qui vous en a été présentée , qui puisse lui être utile pour son éducation. Quelques-uns sont inintelligibles pour lui ; ce sont des livres de latin , que nos idées nouvelles doivent faire repousser bien loin ; d'autres sont contraires aux mœurs , tels qu'Ovide , ce corrupteur de la jeunesse. Je demande qu'on leur substitue ceux qui ont pour titre : *la Révolution d'Amérique* , celle d'Angleterre ; la vie de Cromwel , la vie de Charles IX , & les détails du massacre de la Saint-Barthélemi. Cette proposition , quoique appuyée par quelques membres , n'a pas eu de suite.

Deux membres se sont alors efforcés de ramener le conseil-général à des principes plus modérés. Jadis , a dit un membre , il existoit des flatteurs des rois ; aujourd'hui , que les rois ne sont plus , il existe des flatteurs des peuples. Je n'ai jamais été des premiers , encore moins ferai je des seconds. Quelques murmures donc que fasse naître mon opinion , je dirai , sans hésiter que je ne suis point de ceux qui voient dans Patercolus un projet de contre-révolution. L'éducation du jeune Louis exige cette collection ; j'en appuie l'octroi. M. Truchon pensoit même , & il demandoit qu'on autorisât les commissaires à remplir le vœu du prisonnier. Cette mesure a été adoptée.

§. Voici la fameuse lettre qui prouve que Louis XVI est le plus grand scélerat de l'univers. (Voyez la séance d'hier.)

Lettre du roi à M. de Bouillé , de Paris le 4 novembre 1790. (1)

J'espère , monsieur , que vous me connoissez assez pour penser avec quelle satisfaction j'ai appris votre conduite à Nancy. La journée du 30 août a sauvé la France , & votre conduite est au-dessus des éloges. Continuez sur la même route. Conservez sur-tout votre popularité , malgré les tracasseries qu'on ne cesse de vous susciter. Elle me sera nécessaire un jour pour rétablir l'ordre & la tranquillité dans le royaume. J'ai été bien inquiet sur les périls que vous avez courus , ainsi que M. de Gouvernet. Je suis aussi bien sincèrement affligé de la perte des braves gens qui sont morts dans cette malheureuse mais nécessaire journée. Marquez-moi ceux de la conduite desquels vous avez été particulièrement satisfaits. Témoinnez aux braves gardes nationales , & aux officiers que vous commandez , qu'ils ont acquis des droits éternels à ma reconnaissance , à mon estime & à mon amitié.

P. S. « Je sais qu'un des chevaux que vous aimiez a été tué sous M. de Gouvernet. Je vous en envoie un que j'ai monté. Recevez-le pour l'amour de moi.

Réponse de M. de Bouillé à Louis XVI , du 15 septembre 1790.

Sire , votre majesté attache un grand prix à la manière dont j'ai rempli mes devoirs. Je me trouverois bien heureux si je pouvois lui rendre des services d'une autre genre. Je puis l'assurer que je ne négligerai aucune occasion de lui être utile , & que toutes mes facultés seront employées pour acquiescer la popularité ; mais d'un autre côté on fait tout pour me la faire perdre. Puisque V. M. l'ordonne,

(1) Il y a sûrement erreur de date , ce doit être du 4 septembre , comme on le voit par la réponse de Bouillé.

je communiquerai au ministre de la guerre, les noms de ceux qui ont bien mérité d'elle dans la journée du 31 août. Je n'oublierai jamais que mon premier devoir est de servir les hommes, & par-là V. M. qui en est le bienfaiteur. Le présent d'un cheval qu'elle a monté est une bonté dont je sens tout le prix. C'est avec plaisir que j'apprendrai à V. M. que le bon esprit commence à reprendre parmi les troupes de ce pays & dans l'Alsace. L'ordre & la tranquillité paroissent devoir s'y maintenir, J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, sire, de V. M. le fidèle sujet.

§. La démarche des députés de Francfort auprès de la convention nationale, pour obtenir la remise de la contribution forcée que Custine a exigée de cette ville, n'a point été vaine, le conseil exécutif en a ordonné la restitution.

§. Les électeurs du département de Paris se sont transportés au Bourg-de l'Égalité, & se sont réunis à l'église; quoique beaucoup de membres manquaient, la plupart étoit sous le porche & dans la rue; l'église étant trop étroite pour les contenir. On a fait constater l'insuffisance du local par le procureur-syndic du district, ensuite on s'est transporté sur un champ voisin, d'où l'on a arrêté de faire des représentations à la convention nationale: il faudra bien revenir sur un décret dicté par l'humeur.

§. Le dernier décret, par lequel la convention nationale a promis secours & protection à tous les peuples qui veulent être libres, soutenu de nos victoires & de nos succès, ne peut qu'exercer un incendie général dans tous les états de l'Europe. Déjà nos Français reçoivent de l'Irlande, de l'Ecosse, de Hollande & de Hanovre, des invitations de se présenter chez eux, & qu'ils seront reçus en amis.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen Grégoire.

Seance du samedi 24 novembre.

Un député qui arrive de Nice, instruit l'assemblée, que mal-à-propos on s'est plaint de la conduite des soldats français, que la vérité est qu'il y avoit quatre à cinq mille émigrés réfugiés à Nice & aux environs; qu'aussi-tôt qu'on fut instruit de

l'approche d'Anselme, les émigrés s'enfuirent, & des brigands se jetèrent sur leurs maisons qu'ils pillèrent; mais qu'aucune autre maison que celles des émigrés n'a été dévastée, & qu'aucun soldat de l'armée française n'a eu part à ce pillage.

On autorise Lyon à emprunter trois millions pour ses subsistances, & on règle le mode de la répartition de l'impôt sur les citoyens.

La commune de Paris s'est plaint qu'elle ne pouvoit pas faire le service avec le peu de monde qui lui reste. On décrète que chaque section nommera trois membres à la pluralité relative, qui formeront le conseil général, & qui, dans les trois jours, éliront le conseil municipal.

On décrète une somme de 400 mille livres pour échanger les billets de confiance. Ces échanges se feront chez les seize receveurs des contributions, qui seront assistés d'un commissaire nommé par le département. Il faudra avoir un billet de la section pour se présenter à l'échange. On ne pourra en échanger que pour 25 livres à la fois. Il en sera nommé aussi à Versailles, Laon, Châlons, Melun, Chartres & Beauvais. Les 4 millions 300 mille livres seront remboursés par des sols additionnels sur les contributions foncière & mobilière de 1791, 1792, 1793, à raison d'un sol six deniers pour livre du montant de principal de cette contribution.

Manuel demande qu'on fasse mention honorable du mariage de l'évêque d'Evreux, député. On rit & on passe à l'ordre du jour.

Une lettre du ministre de l'intérieur demande à l'assemblée si on vendra les châteaux des émigrés dans l'état où ils sont, ayant la plupart des tourelles, des creneaux & autres attributs de la féodalité, ou si l'on en ordonnera la démolition en vendant les matériaux. On renvoie au comité d'aliénation.

On reprend sur les émigrés, & on décrète ces articles. « Tous actes de donations, ou à cause de mort, tous testaments ou autres actes de libéralités faits par des émigrés, à compter du premier juillet 1789, sont déclarés nuls & de nul effet.

Couthon fait décréter que dorénavant on reprendra le procès de Louis XVI, les mercredis & samedis.

On s'inscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, nomades, Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv pour six mois, 7 liv 10 s. pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.